

## UNE AIDE AUX VICTIMES DES ÉMEUTES

Les commerces pantinois victimes de dégradations lors des émeutes vont bénéficier d'une aide exceptionnelle de la ville de Pantin s'élever à 3 000 euros.

Article de Guillaume Gesret, publié dans Canal n°321, novembre 2023

© ville de Pantin

Publié le 06 novembre 2023

## UN SOUTIEN IMMÉDIAT

Lors des nuits du 29 juin au 2 juillet, plusieurs commerçants de Pantin ont subi des dégradations et des vols commis par des émeutiers suite au décès du jeune Nahel à Nanterre. La commune a ainsi recensé 31 échoppes impactées : 14 aux Quatre-Chemin, 15 sur le secteur Mairie-Hoche, une aux Courtillères et une dans le quartier de l'Église. Il s'agit essentiellement de boutiques de téléphonie, de bureaux de tabac et d'enseignes de parfumerie dont les vitres ont été brisées et les stocks pillés. Face à l'ampleur de ces sinistres, les services municipaux ont immédiatement aidé les commerçants à déblayer les débris et à entreprendre les démarches administratives nécessaires auprès des assurances et de la région, laquelle a alloué une aide de 10 000 euros dans le cadre d'un fonds d'urgence. À la rentrée, les propriétaires des boutiques saccagées ont également été reçus par Bertrand Kern, le maire, et Zora Zemma, conseillère municipale déléguée au Développement commercial.

## LA VILLE AUX CÔTÉS DES COMMERÇANTS

Mardi 19 octobre, le conseil municipal a décidé d'aller plus loin puisque les élus ont voté l'octroi d'une subvention complémentaire. Pouvant s'élever à 3 000 euros, elle sera versée à toutes les victimes de dégradations qui en font la demande. « Cette somme va couvrir le reste à charge des commerçants qui pourront, ainsi, renforcer la sécurité de leur boutique en installant, par exemple, un rideau de fer ou un vitrage plus solide. La ville est à leurs côtés. Nous avons partagé leur peine quand nous avons vu les vitrines brisées et les stocks pillés. Nous leur signifions qu'ils ne sont pas seuls », explique Zora Zemma. À en croire la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Seine-Saint-Denis, cette décision est exceptionnelle : « Pantin est la seule ville du département, et de la région parisienne à notre connaissance, à accorder un tel soutien aux professionnels sinistrés », conclut l'un de ses représentants.

Renseignements pour bénéficier de l'aide exceptionnelle de la ville :

› Par téléphone au 01 49 15 40 83

› Par mail à [commerce@ville-pantin.fr](mailto:commerce@ville-pantin.fr)

### CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

01 49 15 40 00

### HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30\*

JEUDI : 13H30 - 17H30\*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30\*

\*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/une-aide-aux-victimes-des-emeutes-5274>

LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIERES DEMANDES.